

N° 2020.28.01.032

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant qu'il a été constaté un problème de gestion des eaux pluviales sur les rues Pille Bourse, Edouard Herriot et Allée Mirabeau ;

Considérant que des travaux de création de stockage des eaux pluviales doivent être entrepris ;

Considérant qu'à partir du 10 février 2020 et pour une durée de 6 mois, le Cabinet MERLIN et ses sous-traitants seront en charge des travaux d'installation du réseau d'eaux pluviales pour une meilleure gestion, sur la rue Pille Bourse, allée Mirabeau et la rue Edouard Herriot à Carbon-Blanc,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : A partir du 10 février 2020 et pour une durée de 6 mois, le Cabinet MERLIN et ses sous-traitants sont autorisés à effectuer les travaux d'installation du réseau eaux pluviales rue Pille Bourse, allée Mirabeau et rue Edouard Herriot à Carbon-Blanc, pour le Cabinet MERLIN.

ARTICLE 2 : Des déviations, des changements de circulation et des interdictions de stationner seront mises en places par phase selon l'évolution des travaux, comme indiqué dans les plans joints.

ARTICLE 3 : L'accès des riverains et des véhicules de secours sera maintenu, par déviation, selon les phases.

ARTICLE 4 : La signalisation sera mise en place et conservée par le soin du Cabinet MERLIN et ses sous-traitants conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : La communication aux riverains sera assurée par le Cabinet Merlin une semaine avant chaque différente phase.

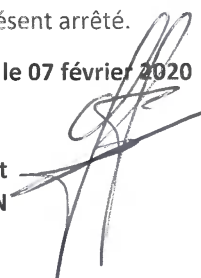
ARTICLE 6 :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- Le Cabinet Merlin et ses sous-traitants
- VEOLIA Collecte

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 07 février 2020

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Maire-adjoint
Gérard PINSTON



PHASAGE

Phase 1 : Rue Pillé Bourse

Phase 1.1 : 4 semaines

- Maintien accès riverains
- Circulation piétons trottoir nord

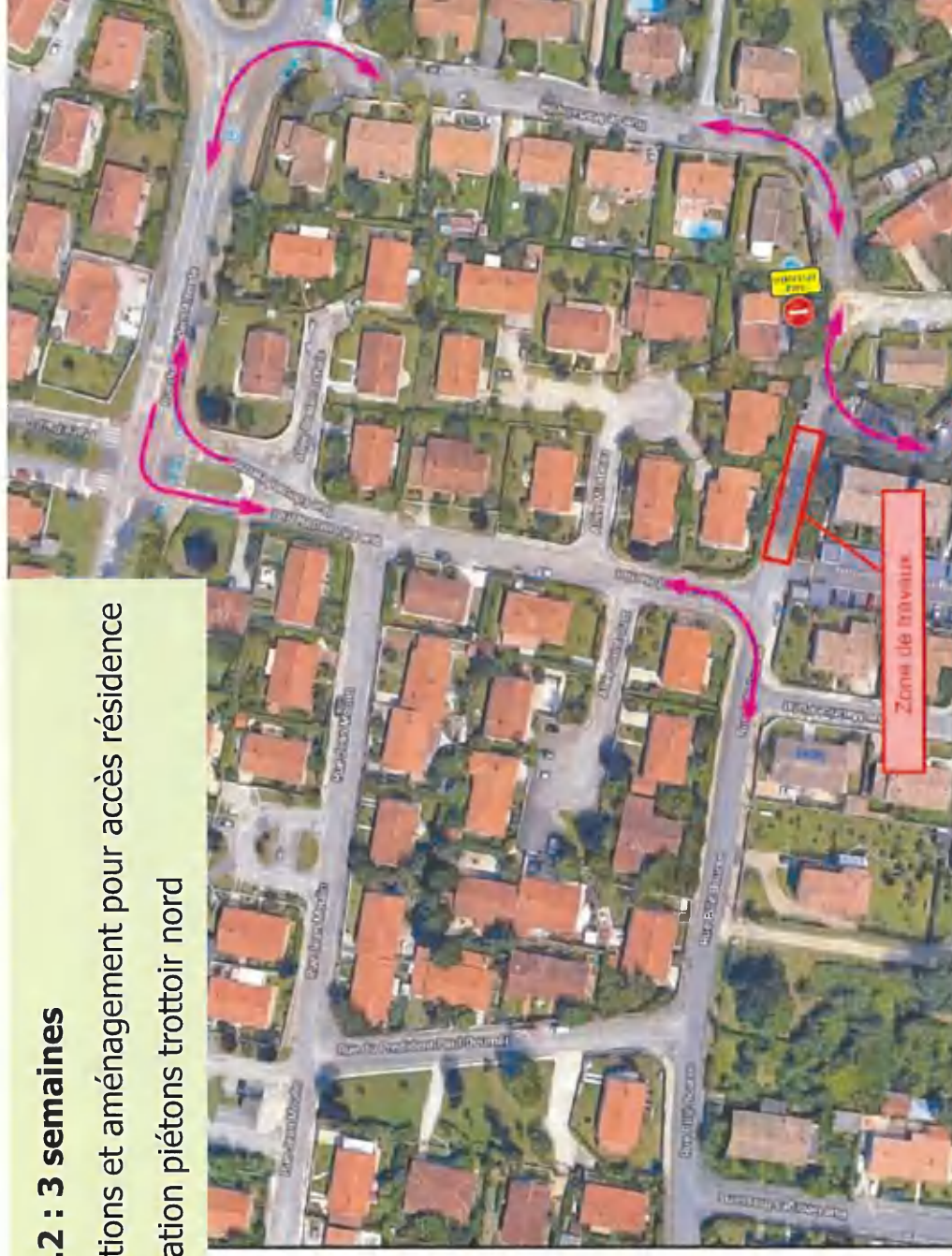


PHASAGE

Phase 1 : Rue Pillé Bourse

Phase 1.2 : 3 semaines

- Déviations et aménagement pour accès résidence
- Circulation piétons trottoir nord



PHASAGE

Phase 1 : Rue Pillé Bourse

Phase 1.3 : 2 semaines

- Déviations et aménagement pour accès résidences
- Rue Herriot barrée sauf riverains

